

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Abbaye de Fleurier 2024 – Annulation de la journée et de la soirée de samedi

Au vu des prévisions météorologiques exceptionnelles, le Conseil communal a pris la décision d'interdire la journée et la soirée de l'Abbaye pour des raisons de sécurité. En revanche, le cortège est maintenu.



La situation météorologique exceptionnelle annoncée par [MétéoSuisse](#) (orages / danger de degré 4) pour la journée et la soirée de ce samedi contraint le Conseil communal à interdire le premier jour de l'Abbaye de Fleurier. Les risques en matière de sécurité sont trop importants pour permettre le maintien de cette manifestation publique ce jour-là.

En revanche, le cortège qui débute vers 14h30 et qui dure une heure devrait avoir lieu. Si la situation devait se péjorer rapidement, le Conseil communal pourra prendre de nouvelles décisions au début d'après-midi.

Si tout se passe bien, les deux derniers jours (dimanche et lundi) de l'Abbaye devraient avoir lieu normalement sur la place Longereuse et la rue de la Place d'Armes dès midi dimanche.

Voici les recommandations de MétéoSuisse sur le comportement à adopter durant cette période :

- Si vous prévoyez des activités en extérieur, prévoyez des possibilités de protection et des itinéraires alternatifs.
- Mettez les objets extérieurs (p. ex. les pots de fleurs, les meubles de jardin) à l'abri du vent et de la grêle, et enrroulez les stores.
- Débranchez les appareils électriques (p. ex. TV, ordinateur) pour les protéger des surtensions.
- Évitez les plans d'eau et les lieux exposés à la foudre comme les crêtes, la proximité des arbres, des pylônes et des tours, ainsi que les surfaces ouvertes

Val-de-Travers, le 29 juin 2024

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Benoît Simon-Vermot, conseiller communal
Administration, économie et protection de la population

+41 78 771 23 40 | benoit.simon-vermot@ne.ch

• RÉFÉRENCE N° 469/53/722

